



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cotisations

Question écrite n° 99778

Texte de la question

M. Yannick Favenec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation de nombreuses entreprises qui, en raison de la situation économique, font face à des difficultés de trésorerie et sont dans l'obligation de demander à l'URSSAF un étalement du paiement des cotisations sociales. L'étalement engendre des majorations et pénalités très lourdes qui augmentent leurs difficultés financières. Par conséquent il serait intéressant de savoir si le rôle de l'URSSAF est d'accompagner les entreprises ou de les pénaliser davantage quand des difficultés se présentent. Aussi, Il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99778

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8099

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)